



Séance du 27 mai 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-et-un le vingt-sept mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 Présents : M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETTEZ. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 19

Votants : 19

Absent :

Date de la convocation :

Le 21 mai 2021

Secrétaire : M. MENIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h06

Le Conseil Municipal commence par une intervention de M. Kévin LEVREL de DINAN AGGLOMERATION, service urbanisme et foncier afin de présenter le projet d'étude urbaine communale indispensable à toute évolution du PLUIH et faisant l'objet de la 1^{ère} délibération de la séance.

Puis le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 29/04/2021.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter 3 délibérations, à savoir :

-La n°11 : achat chargeur

-La n°12 : achat bétonnière

-La n°13 : travaux voirie 2021 à l'Epinay

Le Conseil Municipal accepte.

- Délibération n°01-05-2021 : Etude urbaine communale

Le vendredi 7 mai s'est tenue en mairie, une réunion ayant pour sujet le projet d'une étude urbaine visant à la définition d'un plan de développement par un bureau spécialisé pour la commune de PLOUASNE.

Ce type d'étude a un coût estimé entre 30 000 et 50 000 € et peut être subventionnée par l'EPFB à un plafond maximal de participation financière de 7 000 €.

L'intérêt de cette étude est d'identifier les terrains pouvant devenir constructibles dans l'intérêt du développement du cœur du bourg et d'étudier les possibilités offertes par les différentes friches industrielles.

Si le Conseil valide ce projet d'étude, une consultation des cabinets pourrait être lancée au plus tôt. A l'issue de cette consultation, le cabinet retenu et mandaté disposera de 5 mois pour nous proposer 3 scénarios.

Une fois le scénario choisi, sur une période de 9 mois, le cabinet l'approfondira et nous proposera la définition du programme d'action et la rédaction de fiches.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité**, 10 voix pour, 9 abstentions,



Séance du 27 mai 2021

- ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de conduire une étude urbaine.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer l'appel d'offres.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

- Délibération n°02-05-2021 : Etude diagnostic de l'église

Dans le cadre de l'étude diagnostic de l'église, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les devis suivants :

- Cabinet JAMAIN, pour l'étude diagnostic de l'église pour un montant de 8 539,00 € HT soit 10 246,80 € TTC.
- Entreprise DEGARABY-LEVACHER pour les travaux complémentaires de diagnostic de l'église (nacelle/travaux de couverture) pour un montant de 10 195,20 € HT soit 12 234,24 € TTC.

Il est également demandé au Conseil Municipal de valider le principe de la possibilité de paiement par acompte comme stipulé sur les devis.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**,

- VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir le devis du cabinet JAMAIN, pour l'étude diagnostic de l'église pour un montant de 8 539,00 € HT soit 10 246,80 € TTC et le devis de l'entreprise DEGARABY-LEVACHER pour les travaux complémentaires de diagnostic de l'église (nacelle/travaux de couverture) pour un montant de 10 195,20 € HT soit 12 234,24 € TTC, soit un montant total de 18 734,20 € HT soit 22 481,04 € TTC.
- ACCEPTE** le principe de la possibilité de paiement par acompte comme stipulé sur les devis.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.
- PREVOIT** les crédits nécessaires au fonctionnement au chapitre 11, compte 615221.

- Délibération n°03-05-2021 : Agrandissement du local technique de la gare

Dans le cadre de l'agrandissement du local technique de la gare (stationnement sécurisé et fonctionnel du matériel des services techniques), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les devis suivants en tant que marché de travaux :

- Entreprise DOMINO CONSTRUCTION, pour l'ossature et la charpente en bois pour un montant de 12 103,56 € HT soit 14 524,27 € TTC.
- Entreprise A MENUISERIE pour la fourniture et pose d'une porte à enroulement pour un montant de 4 227,20 € HT soit 5 072,64 € TTC.

Il est également demandé au Conseil Municipal de valider le principe de la possibilité de paiement par acompte comme stipulé sur les devis.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**,

- VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir le devis de l'entreprise DOMINO CONSTRUCTION, pour l'ossature et la charpente en bois pour un montant de 12 103,56 € HT soit



Séance du 27 mai 2021

14 524,27 € TTC et le devis de l'entreprise A MENUISERIE pour la fourniture et pose d'une porte à enroulement pour un montant de 4 227,20 € HT soit 5 072,64 € TTC.

-**ACCEPTE** le principe de la possibilité de paiement par acompte comme stipulé sur les devis.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

-**PREVOIT** les crédits nécessaires à l'investissement au chapitre 23, compte 2313.

- Délibération n°04-05-2021 : Ecole DIWAN DINAN versement du forfait scolaire

Vu l'article L442-5-1 du Code de l'Education stipulant que la participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement en langue régionale, doit faire l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé dans une autre commune, « à condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de la langue régionale ».

La commune ne disposant pas d'école dispensant d'enseignement de langue régionale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nouer un accord avec l'école DIWAN DINAN et de payer le forfait scolaire communal pour 2 enfants résidant à PLOUASNE et scolarisés à cette école sur l'année scolaire 2020-2021.

Le coût de revient d'un élève de l'école publique est de **474,51 € par élève** (primaire et maternelle) pour les autres frais de fonctionnement comprenant l'eau, l'électricité, le fuel, les produits d'entretien, les fournitures de petit équipement, l'entretien du bâtiment, la maintenance, les assurances (scolaires et bâtiments), les frais de piscine, les télécommunications et internet, les frais de nettoyage des locaux, les produits pharmaceutiques, les frais de personnel.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**,

-**VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de nouer un accord avec l'école DIWAN DINAN et de payer le forfait scolaire communal pour 2 enfants résidant à PLOUASNE et scolarisés à cette école sur l'année scolaire 2020-2021.

- Délibération n°05-05-2021 : Convention périscolaire avec le SDIS22

Monsieur Le Maire explique qu'afin de faciliter la disponibilité opérationnelle des pompiers volontaires, une convention périscolaire est mise en place par le SDIS 22.

Inscrite dans la démarche du plan ambition volontariat, la convention périscolaire consiste à prendre en charge les enfants des sapeurs-pompiers volontaires, à la cantine ou sur le temps périscolaire, de façon gratuite pour le SPV, lorsque ceux-ci, partis en intervention, ne peuvent les récupérer.

Cette organisation sera effective uniquement dans les communes dont le maire (responsable de la structure périscolaire ou du restaurant scolaire) aura signé la convention avec le SDIS 22.

En conséquence, Monsieur Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à la majorité**, 17 voix pour, 2 abstentions,

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention périscolaire avec le SDIS22.



Séance du 27 mai 2021

- Délibération n°06-05-2021 : Convention SAFER

Afin de recevoir les mutations foncières agricoles de la commune en temps réel avec les plans, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la SAFER afin de s'abonner au portail VIGIFONCIER.

L'intérêt pour la commune est de pouvoir se porter acquéreur dès la mise en vente des parcelles agricoles, sachant que la SAFER reçoit de la part des notaires, pour la commune de PLOUASNE, une moyenne de 40 à 45 compromis de ventes agricoles par an.

Le coût annuel de l'abonnement au portail VIGIFONCIER (Veille + Observatoire) s'élève à 1 200 € HT/an soit 1 440 € TTC/an pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**,

-VALIDE la proposition de Monsieur le Maire de signer une convention avec la SAFER afin de s'abonner au portail VIGIFONCIER pour un montant annuel de 1 200,00 € HT soit 1 440 € TTC/an.

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

- Délibération n°07-05-2021 : Lot des Mares décision modificative n°1

Dans le cadre du remboursement des intérêts d'emprunt du prêt à taux révisable, il nous est demandé de prévoir au budget les crédits nécessaires, en conséquence, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits après DM
D 011 Charges à caractère général	D 605	Achat de matériel, équipements et travaux (fonctionnement)	165 000 €	- 2 000,00 €	163 000,00 €
D 66 charges financières	D 66111	Intérêts réglés à l'échéance	300,00 €	+ 2 000,00 €	2 300,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**,

-VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-dessus.



Séance du 27 mai 2021

- Délibération n°08-05-2021 : Parc d'activités décision modificative n°1

Suite au contrôle des budgets primitifs 2021, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits après DM
C 75 Autre produit de gestion courante	D 7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	37 509,16 €	-37 509,16 €	0,00 €
C 75 Autre produit de gestion courante	D 7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	0,00 €	+ 37 509,16 €	37 509,16 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**,

-VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-dessus.

- Délibération n°09-05-2021 : Loyer local commercial de l'ancienne poste

Dans le cadre de la location du local commercial de l'ancienne poste, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le montant mensuel du loyer à 375,00 HT, soit 450,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à la majorité**, 15 voix pour, 4 voix contre

-VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le montant mensuel du loyer à 375,00 HT, soit 450,00 € TTC.

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.



Séance du 27 mai 2021

- Délibération n°10-05-2021 : Tarifs garderie cantine

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider les **nouveaux** tarifs de la garderie et **le maintien** des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022 suivant les tableaux ci-dessous :

GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE					
Horaires 2019/2020	Tarifs 2019/2020	Horaires 2020/2021	Tarifs 2020/2021	Horaires 2021/2022	Tarifs 2021/2022
7h00-8h40	1.10 €	7h00-8h40	1.10 €	7h-7h30	0,50 €
				7h30-8h	0,50 €
				8h-8h30	0,50 €
16h35-19h00	1.60 €	16h35-19h00	1.60 €	16h45-17h30 (Goûter compris)	1€
				17h30-18h	0,50 €
				18h-18h30	0,50 €
				18h30-19h	0,50 €
Dépassement soir	1.00 €/ 15 min	Dépassement soir	1.00 €/ 15 min	Dépassement soir	1.00 €/ 15 min

RESTAURANT SCOLAIRE		
Année scolaire	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2021/2022
Repas enfant	3.30 €	3.30 €
Repas adulte	5.00 €	5.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité**,

-ACCEPTE la proposition de Monsieur Le Maire de valider les **nouveaux** tarifs de la garderie et **le maintien** des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022 suivant le tableau ci-dessus.

-RAPPELLE que tout dépassement doit rester exceptionnel et faire part d'une demande écrite en mairie.



Séance du 27 mai 2021

- Délibération n°11-05-2021 : Achat chargeur

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un chargeur. 3 devis ont été adressés à la commune.

ENTREPRISE	MARQUE	VALEUR HT	VALEUR TTC
RM MOTOCULTURE	MX	6 565,90 €	7 879,08 €
RM MOTOCULTURE	KUBOTA	6 673,00 €	8 007,60 €
RMA	MX	6 900,00 €	8 280,00 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la société RM MOTOCULTURE, pour un montant de 6 565,90 € HT soit 7 879,08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**,

-VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le devis de la société RM MOTOCULTURE, pour un montant de 6 565,90 € HT soit 7 879,08 € TTC

-PREVOIT les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en investissement, au chapitre 21, au compte 2158.

- Délibération n°12-05-2021 : Achat bétonnière

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une bétonnière et propose de valider le devis de l'entreprise AGRI EVRAN pour un montant de 912,50 € HT soit 1095,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**,

-ACCEPTE la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis de l'entreprise AGRI EVRAN pour un montant de 912,50 € HT soit 1095,00 € TTC.

-PREVOIT les crédits nécessaires à l'investissement au chapitre 21, compte 2158.

- Délibération n°13-05-2021 : Voirie 2021 L'Epinais

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société COLAS concernant les travaux sur le chemin d'accès situé à l'Epinais, pour un montant de 4 276,00 € HT soit 5 131,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**,



Séance du 27 mai 2021

-ACCEPTE.la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis de la société COLAS concernant les travaux sur le chemin d'accès situé à l'Épinay, pour un montant de 4 276,00 € HT soit 5 131,20 € TTC.

-PREVOIT les crédits nécessaires à l'investissement au chapitre 23, au compte 2315.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention de DINAN AGGLOMERATION destinées aux associations, à l'association Les FOURMIS SOLI TERRE, le Conseil Municipal accepte.

Boulodrome : Monsieur Le Maire souhaite relancer l'ADAC pour le détail des coûts des travaux sachant que l'association est volontaire pour participer au chantier.

Travaux de la mairie : une proposition de plans pour l'agrandissement de la mairie sera présentée aux élus mi-juin.

Le Secours Catholique installera son camping-car le mardi, 1 semaine sur 2, sur le parking face au centre d'intervention.

La piscine de centralité à DINAN a été présentée au Conseil.

La séance est levée à 23h05.

